



Mairie d'AUBY
Attribution Impression des publications
municipales et autres documents de la ville
Décision n° 2025/005/MP

Publié le 16 janvier 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2122-22 relatifs aux compétences du Maire ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit sur la ligne budgétaire n°6236;

Considérant le DCE relatif au marché « Impression des publications municipales et autres documents de la ville »

Considérant que ce marché est divisé en 3 lots :

Lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel – carte de vœux et autres publications dont le montant est estimé à 68 800.00 € HT.

Lot 2 - Agrandissement d'images (impression, façonnage, livraison), reprographie, numérisation de documents, plans dont le montant est estimé à 6 433.00 € HT.

Lot 3 - impression de panneaux d'immobilier, de chantier, et d'autorisation d'urbanisme dont le montant est estimé à 1 000.00 € HT.

Vu la décision de l'administration du 6 décembre 2024 approuvant les conditions, le montant estimé et autorisant la passation du marché par procédure adaptée ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 6 janvier 2025 à 17h00;

Considérant que deux (2) offres sont parvenues pour le lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel – carte de vœux et autres publications ;

Considérant qu'aucune offre n'est parvenue pour le lot 2 - Agrandissement d'images (impression, façonnage, livraison), reprographie, numérisation de documents, plans ;

Considérant qu'aucune offre n'est parvenue pour le lot 3 - impression de panneaux d'immobilier, de chantier, et d'autorisation d'urbanisme ;

Considérant le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

Lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel – carte de vœux et autres publications à la société l'ARTESIENNE, pour un montant maximum de 80 000,00 € HT pour la durée totale du marché, reconductions comprises ;

Mairie d'AUBY
Attribution Impression des publications
municipales et autres documents de la ville
Décision n° 2025/005/MP

Considérant que, tenant compte des éléments précités, il est recommandé d'abandonner la procédure et éventuellement de la relancer ultérieurement pour les lots ;

Lot 2 - Agrandissement d'images (impression, façonnage, livraison), reprographie, numérisation de documents, plans

Lot 3 - impression de panneaux d'immobilier, de chantier, et d'autorisation d'urbanisme

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 13 janvier 2025 ;

Le Maire,

Décide

Article 1^{er}

D'approuver le rapport d'analyse des offres.

Article 2

D'attribuer le marché au candidat ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de sélection des offres, soit :

Lot 1 - Impression, façonnage, livraison – magazine mensuel – carte de vœux et autres publications à la société l'ARTESIENNE, pour un montant maximum de 80 000,00 € HT pour la durée totale du marché, reconductions comprises ;

Article 3

D'abandonner la procédure d'attribution pour les lots :

Lot 2 - Agrandissement d'images (impression, façonnage, livraison), reprographie, numérisation de documents, plans

Lot 3 - impression de panneaux d'immobilier, de chantier, et d'autorisation d'urbanisme.

Le marché ne sera pas attribué et sera éventuellement relancé ultérieurement.

Article 4

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 15/01/2025

Christophe CHARLES,

Maire